

Traverse de la rivière Saint-Augustin

Modalités du transport cargo pour la saison 2025

Québec, le 3 avril 2025 – La Société des traversiers du Québec (STQ) désire aviser la population de la municipalité de Saint-Augustin des modalités du transport cargo pour la prochaine saison. Le NM *Bella Desgagnés* débutera le désenclavement de la Basse-Côte-Nord à partir du lundi 7 avril. D'ici la fonte des glaces sur la rivière, le transport des marchandises se fera en motoneige lorsque la route blanche est ouverte ou par hélicoptère. Le NM *Rivière Saint-Augustin* débutera sa saison aussitôt que les conditions de navigation le permettront.

La STQ, dans un souci d'offrir un service de qualité, informe la population de Saint-Augustin des modalités à suivre pour le service de transport de marchandises pour la prochaine saison.

- La marchandise devra être correctement **identifiée par l'expéditeur** afin d'éviter toute erreur de livraison. En cas de mauvaise identification, la STQ n'assumera pas les erreurs d'acheminement des items;
- Toutes les marchandises devront être emballées correctement dans un sac fermé ou un emballage fermé afin d'éviter toute perte et éviter les bris. Le personnel de la STQ informera le client dans l'éventualité que l'emballage de la marchandise ne soit pas conforme. À noter que la STQ refusera le transport de marchandises ayant un emballage non conforme;
- Pour le transport de marchandises par motoneige, la STQ sera en mesure de transporter les marchandises entrant entièrement dans le traîneau de transport afin d'éviter les bris;
- Pour le transport par hélicoptère, le transporteur aérien sera en mesure de transporter les marchandises entrant entièrement dans le filet de transport afin d'éviter les bris;

AVIS À LA POPULATION

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La clientèle devra faire parvenir une liste des items et leur poids à l'adresse cargo_bcn@traversiers.gouv.qc.ca au moins 48h avant la prise en charge par le personnel de la STQ pour livraison au quai de Pointe-à-la-Truite;
- Toute réclamation relative à une perte ou un bris de marchandise devra être envoyée à l'adresse cargo_bcn@traversiers.gouv.qc.ca 3 jours suivant la livraison. En dehors de ce délai, la réclamation ne sera pas considérée;
- En cas de réclamation relative à un dommage ou une perte de marchandise lors d'un transport par hélicoptère, les réclamations seront transférées au fournisseur de service hélicoptéré; Héli-Express.

La STQ remercie la population de Saint-Augustin pour sa collaboration afin de suivre les modalités demandées. Ce qui permettra à la STQ d'assurer un service fiable et de qualité à la population.

La Direction